

Etablissement Associatif Mixte de formation par alternance

Transports en commun

Train jusqu'à BousSENS et bus jusqu'à Mane (SNCF)

Lignes St Girons-BousSENS et Saint Gaudens Mane

Possibilités de Covoiturage vers les directions de St Girons / St Gaudens / Cazères organisé en début de formation

Site de covoiturage gratuit en ariège : <https://www.mobicoop.fr/>

BlaBlacar : <https://www.blablacar.fr/>

Restauration

Les repas de midi peuvent être pris à la cantine de la MFR. Le prix est fixé à 4 €.

Dans ce cas, il est demandé de s'inscrire au plus tard le vendredi matin à 9h de la semaine précédant celle de la formation. L'horaire du repas est de 12 h 45 – 13 h 45.

Pour faciliter le travail du personnel, la mise et la desserte des tables et le rangement de la salle à manger en fin de repas sont assurés par les stagiaires.

Les repas seront facturés et à régler au secrétariat.

Logement

Plusieurs possibilité d'hébergement dans un rayon de 10 kms autour de la MFR :

- le site « les Salatines du Salat » (3km) propose un hébergement en studio (chambre 2 lits + kitchenette) à la semaine pour le tarif de 168€ par semaine. contact : **05 61 98 63 00**.
- « L'Hôtel du Parc » à Salies du Salat : <https://hotel-du-parc-salies-du-salat.hotelmix.fr/> **05 61 90 51 99**
- Le village vacances de « la Justale » à Mane (studios / gites) : <https://www.village-vacances-mane.fr/fr/index.html> : **05.61.90.68.18**

Horaires cours et secrétariat

9 H 00 - 12 H 45

13 H 45 – 17 H 00

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 9h-12h30 à 13h30-17h.

Photocopieuse

Une photocopieuse est mise à votre disposition. Elle est réservée à des copies en lien avec la formation.

..

MFR DE MANE



processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Validation des Acquis de l'Expérience
Actions de formation par apprentissage



CFA Formations Initiales et Continues en alternance

4^{ème} et 3^{ème} EA • Bac Pro SAPAT • DEAES • BPJEPS AS • IHVAD • VAE • Formations à thèmes secteur Sanitaire et Social
35, avenue du Couserans. **31 260 MANE** • **05 61 90 50 84** • mfr.mane@mfr.asso.fr
www.mfr-mane.fr

**Etablissement Associatif Mixte
de formation par alternance**

Liste référents

- Référente Handicap : LAFFONT Stéphanie
- Relais Qualité ROTHERA Nathalie
- Référente égalité Homme-Femme : CASSING Myriam
- Référente entreprise, déléguée à la protection des données, sauveteur secouriste du travail, référente apprentissage DEAES -BPJEPS : RAMI Candy
- Référente apprentissage SAPAT : BOUNY Amandine
- Référent PIX : LEGRAND Pierre
- Chargée de communication : BLANC Mélanie
- Référente mobilité BOUNY Amandine

Quels sont mes droits ?

En tant que salari.e :

- vous percevez une **rémunération** (entre 25 % et 78 % du Smic) ;
- vous bénéficiez d'une **couverture sociale** : vous êtes affilié au régime de protection sociale dont dépend votre employeur, vous bénéficiez des congés maladie et de maternité/paternité... ;
- vous avez droit aux **congés payés** : soit 5 semaines par an auxquelles s'ajoutent 5 jours de congés supplémentaires pour préparer les examens ;
- vous avez droit à une **période d'essai** de 45 jours au moment de votre embauche ;
- vous bénéficiez d'un **examen médical** dans les deux mois qui suivent votre embauche ;
- vous pouvez participer aux **élections professionnelles** de l'entreprise (si vous remplissez les conditions d'électorat et d'éligibilité).

Votre statut d'apprenti.e vous donne droit à :

- une **carte nationale d'apprenti.e (ou carte étudiant des métiers)** qui donne accès à de nombreux avantages et réductions ;
- une **exonération d'impôts sur le revenu** si votre salaire ne dépasse pas le Smic annuel.

MFR DE MANE



processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Validation des Acquis de l'Expérience
Actions de formation par apprentissage



CFA Formations Initiales et Continues en alternance

4^{ème} et 3^{ème} EA • Bac Pro SAPAT • DEAES • BPJEPS AS • IHVAD • VAE • Formations à thèmes secteur Sanitaire et Social
35, avenue du Couserans. **31 260 MANE** • 05 61 90 50 84 • mfr.mane@mfr.asso.fr
www.mfr-mane.fr

Etablissement Associatif Mixte de formation par alternance

Quelles sont mes obligations ?

En tant qu'apprenti, vous vous engagez à :

- assister aux cours dispensés au sein de votre organisme de formation ;
- être présent chez votre employeur et à respecter les horaires de travail qui figurent dans votre contrat ;
- effectuer les travaux qui vous sont confiés par votre employeur ;
- respecter les règlements intérieurs, les consignes et le matériel, au sein de l'organisme de formation comme chez votre employeur ;
- vous présenter aux examens ;
- transmettre les justificatifs nécessaires en cas d'absence.

INFOS UTILES :

➤ VOS DROITS en tant que salarié.e :

Pour toutes questions sur vos droits, votre statut, les aides possibles, consultez le site :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

Les principales questions/réponse concernant votre relation avec l'employeur, les missions qui vous sont confiées, votre statut vos obligations ... vous sont proposées sur le lien suivant :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/questions-reponses>

Vous pouvez également vous adresser à la **DIRECCTE** (inspection du travail) : 2 Rue Lucien Ducasse, 31800 Saint-Gaudens - [05 61 89 45 99](tel:0561894599) ou bien sur le site : occitanie.direccte.gouv.fr et <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>.

➤ VOTRE SANTE :

L'obligation de suivi médical s'applique à tout salarié bénéficiant d'un Contrat de travail à durée limitée donc vous êtes concernés par en contrat d'apprentissage :

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Ariege> / <https://occitanie.dreets.gouv.fr/Haute-Garonne>

➤ ACCESSIBILITE :

Un référent handicap est présent sur le site de la MFR pour vous orienter dans vos démarches et si vous avez des besoins particuliers, un PAI vous sera proposé par la MDPH après démarche effectuée auprès de votre médecin.

<https://www.mdph31.fr> <https://www.mdph09.fr/> et pour tout autre département d'occitanie.

MFR DE MANE



processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification Qualiopi a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Validation des Acquis de l'Expérience
Actions de formation par apprentissage



CFA Formations Initiales et Continues en alternance

4^{ème} et 3^{ème} EA • Bac Pro SAPAT • DEAES • BPJEPS AS • IHVAD • VAE • Formations à thèmes secteur Sanitaire et Social
35, avenue du Couserans. **31 260 MANE** • **05 61 90 50 84** • mfr.mane@mfr.asso.fr
www.mfr-mane.fr

Etablissement Associatif Mixte de formation par alternance

➤ SECURITE AU TRAVAIL :

- En matière de santé et sécurité au travail, la réglementation française a intégré des règles visant à prévenir les risques liés à l'activité physique. Il s'agit de prévenir les conséquences des tensions physiques liées, par exemple, aux postures de travail contraignantes, aux efforts prolongés ou brutaux, aux gestes répétitifs ou encore aux effets des modifications de l'organisation du travail.
- De manière générale, l'article L. 4121-1 du Code du travail impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent, entre autres, des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail.
<https://www.inrs.fr/risques/activite-physique/reglementation.html>

➤ AIDES FINANCIERES :

Permis de conduire :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'État pour financer leur permis de conduire. Retrouvez dans cette page toute les informations utiles pour accompagner les apprentis dans la demande de l'aide au financement du permis B. Vous pouvez également consulter [le mode d'emploi](#) à votre disposition.

L'aide au financement du permis de conduire B s'adresse pour tout apprenti.e âgé.e d'au moins 18 ans, titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et engagé.e dans un parcours d'obtention du permis B.

Il s'agit d'une **aide forfaitaire d'un montant de 500 euros**, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

Prime d'activité :

La prime d'activité a pour objet d'inciter les travailleurs aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat. Il faut avoir plus de 18 ans pour prétendre à cette aide sociale. Vous pouvez simuler vos droits : <https://www.wd.caf.fr/wps/portal/caffr/simulateurpa>

➤ LOGEMENT :

- La Caisse d'Allocation Familiale représente l'aide au logement la plus basique pour l'apprenti. La CAF va vous verser une Aide Personnalisée au Logement, en prenant en compte vos revenus et le montant de votre loyer.
- Le montant de l'APL varie selon les régions mais est généralement plus élevé pour les apprentis. Pour l'obtenir, rien de plus simple : il suffit de faire une demande en ligne ou de remplir le dossier correspondant et de l'envoyer à la CAF.
- Vous pouvez auparavant calculer sur un simulateur en ligne à quel montant vous aurez droit, cela vous permet de commencer dès maintenant les recherches de votre appartement.

MFR DE MANE



CFA Formations Initiales et Continues en alternance

4^{ème} et 3^{ème} EA • Bac Pro SAPAT • DEAES • BPJEPS AS • IHVAD • VAE • Formations à thèmes secteur Sanitaire et Social
35, avenue du Couserans. **31 260 MANE** • 05 61 90 50 84 • mfr.mane@mfr.asso.fr
www.mfr-mane.fr

Etablissement Associatif Mixte de formation par alternance

- Selon le type de logement que vous prenez, les APL seront peut-être remplacées par une Allocation de Logement Familiale ou une Allocation de logement Social. Les trois allocations ne sont pas cumulables.

<https://www.contratdapprentissage.fr/aide-logement-apprenti.php>

MFR DE MANE



CFA Formations Initiales et Continues en alternance

4^{ème} et 3^{ème} EA • Bac Pro SAPAT • DEAES • BPJEPS AS • IHVAD • VAE • Formations à thèmes secteur Sanitaire et Social
35, avenue du Couserans. **31 260 MANE** • **05 61 90 50 84** • mfr.mane@mfr.asso.fr
www.mfr-mane.fr